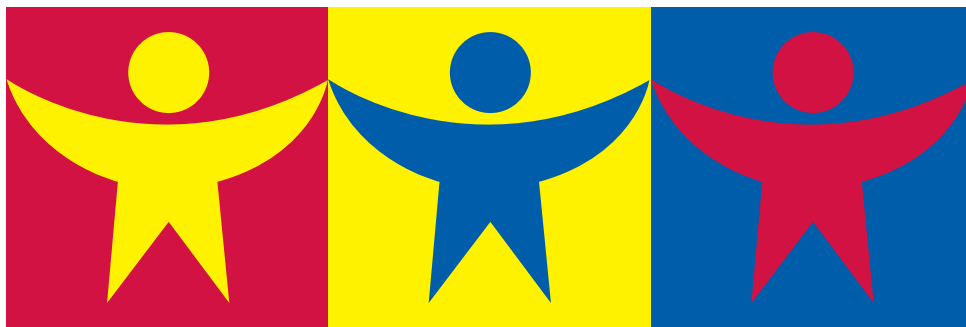


PRENONS EN MAIN NOTRE AVENIR !



GRASSE À TOUS



ÉDITORIAL

SE LOGER À GRASSE : LE PARCOURS DU COMBATTANT

Il y a vingt ans, à Grasse, un couple d'employés d'usine, de petits fonctionnaires ou d'agents hospitaliers souhaitant acquérir un logement en immeuble ou même en maison individuelle y parvenait.

On construisait des immeubles de standing, mais aussi et surtout des logements correspondant au pouvoir d'achat des Grassois.

Aujourd'hui, dans notre ville, celui qui n'a pas de revenus importants ne peut plus se loger.

Nous en avons débattu en Conseil d'Agglomération, 70% (!) des habitants de l'Agglomération (qui inclut donc Auribeau, Mouans-Sartoux, La Roquette et Pégomas) ont des revenus qui les rendent éligibles à une HLM.

Ainsi, au vu de leurs ressources, près des 3/4 des familles du pays grassois nécessiteraient un logement de type social.

C'est particulièrement vrai pour les jeunes, les personnes âgées, les familles monoparentales qui ne parviennent plus à se loger en locatif.

Quant à l'offre en accession, elle est tout aussi impossible.

La situation est donc très grave. Et elle empire. Les causes sont, en partie, nationales.

La politique mise en œuvre ces dernières années a favorisé outrancièrement l'immobilier de "placement" (Loi Robien) et la spéculation, au

détriment d'une véritable politique de logement. Mais il y a aussi des causes locales.

Une municipalité peut, soit encourager le logement accessible à tous, soit, au contraire, laisser proliférer des projets qui ne répondent pas aux besoins locaux.

A compter les grues à Grasse, on n'a pas le sentiment que la municipalité de M. Leleux ait eu à cœur de freiner l'affairisme immobilier. Pourtant, elle l'aurait pu.


Mais, était-ce sa préoccupation ?

par Paul EUZIÈRE

Pour la liste **Grasse à Tous**, la question du logement est un axe prioritaire.

C'est un enjeu de dignité humaine, de progrès et de solidarité qui doit être au cœur des actions que devra immédiatement mener la nouvelle municipalité qui sera élue en mars.

Ce défi, nous vous appelons à le relever ensemble. Dès maintenant. Dans ce journal, vous trouverez un questionnaire et des propositions. Faites-nous part, vous aussi, de votre avis et de vos suggestions.

Grasse à Tous, c'est d'abord le droit pour tous les Grassois de se loger dans leur ville, dignement. 

LOGEMENT : UNE SITUATION QUI SE DÉGRADE

Des manques criants

"Près de 70% des habitants des Alpes-Maritimes sont éligibles à un logement social".

La déclaration -récente- est de Mme D. Estrosi, ex-adjointe au maire de Nice.

Pour les 5 communes de Pôle-Azur-Provence, le pourcentage est le même : 70%.

Taux de logements sociaux dans notre agglomération : 10,26% !

PEUT-ON ENCORE SE LOGER À GRASSE ?

Facile : à "Porte Neuve", pour un deux pièces, compter au minimum **135 000 €** pour un 4 pièces aux alentours de **300 000 €** En appartement !

Vous pouvez changer de quartier et de type de logement. Un "5 pièces-villa sur le toit" (Traverse St Hilaire - Villa Marjolaine) vous coûtera la bagatelle de **620 000 €**

Des prix complètement fous ! Même le patronat grassois s'inquiète de la situation car il n'arrive plus à loger ses salariés.



LES LOYERS EN SECTEUR PRIVÉ.

En 2006, constat de la Chambre des Notaires pour Grasse : 11 €/m² par mois. **Plus 10% sur un an.** (Nice Matin 07/08/07). Quel salarié (ne bénéficiant pas de stocks options) a été augmenté de 10% ?

ON BÉTONNE. MAIS QUELLES INFRASTRUCTURES ?



"Porte Neuve" : en 18 mois, 296 logements dont 83 HLM ont été livrés. Seule infrastructure réalisée : l'agrandissement du rond-point Sainte Marthe!

Où sont les routes, parkings, jardins, écoles et autres espaces publics nécessaires aux parents et aux enfants ?

En bas de la Marigarde à Saint Claude, dans un secteur sur urbanisé, on n'a rien trouvé de mieux que d'ajouter un immeuble encaissé de 5 étages alors qu'il n'y a aucun équipement public ou jardin dans cette zone. Cette construction a fissuré la route, engendrant de grosses difficultés de circulation pendant près de deux ans. Encore un permis de construire pour lequel il faut féliciter la municipalité de M. Leleux, particulièrement pour la vue imprenable sur... un mur !




Pour la "Cerisaie II" (avenue F. Mistral, quartier Château Folie) c'est la voie d'accès qui n'a pas été prévue. En effet, pour atteindre les nouveaux bâtiments il faudra emprunter la voie étroite sans issue à l'intérieur des HLM de la "Cerisaie I". Espérons que tout le monde ne désire pas partir en même temps travailler.


Il faut malheureusement constater qu'à Grasse, de plus en plus de permis de construire sont attribués sans aucune réflexion préalable concernant les voies d'accès et le stationnement. Quelle grande vision de l'avenir !




Sur ce lieu, on aurait pu construire un équipement public avec un parc destiné aux milliers d'habitants du quartier. On a choisi de détruire pour bétonner.

DES PROPOSITIONS DE LA LISTE GRASSE À TOUS :

 Pour répondre aux besoins urgents des Grassois et être en conformité avec la loi SRU, pour ne plus avoir à payer de pénalités (!) du fait de l'insuffisance de logements sociaux, la nouvelle municipalité grasseoise doit prendre l'initiative d'un grand **programme de logements sociaux de qualité**.


 La loi impose 20% de logements sociaux locatifs en 2020. Or, avec les choix de M. Leleux, la part des logements sociaux à Grasse est en diminution (un peu plus de 13% aujourd'hui). Cela signifie l'obligation de rattraper un retard de 7% d'ici 2020, soit **des centaines de logements sociaux à créer durant le prochain mandat**.


 Les nouveaux ensembles devront donc **comporter une part significative de logements sociaux**.

La compétence "Logement" a été transférée à la Communauté d'Agglomération.

La Ville doit néanmoins pouvoir suivre au plus près les dossiers des demandeurs de logements.

Un(e) adjoint(e) sera délégué(e) au Logement : il ou elle tiendra **une permanence régulière** pour **recevoir les demandeurs, veiller au suivi des dossiers** en coordination avec le service Logement de l'Agglomération et **impulser des programmes de logements**.

 **Une commission extra municipale du Logement** -associant élus, services et représentants de toutes fédérations et associations de locataires- sera créée afin **d'écouter et d'associer les habitants** des logements sociaux aux choix municipaux.

 La municipalité prendra les dispositions pour **impulser et encourager la construction de logements sociaux en accession à la propriété**.

**Pour tout contact : grasseatous@yahoo.fr
25 Place aux Aires - 06130 Grasse**

Pour partager, échanger, bâtir "Grasse à tous", rendez-vous sur le blog <http://grasseatous.viabloga.com>



Sylvie TEISSEIRE-BRAVAIS

Conseillère Municipale sortante élue en 2001 sur la liste de M. J.P. Leleux au titre de la société civile.

Née à Grasse, employée de banque, Sylvie Teisseire-Bravais a toujours été très impliquée dans la vie locale.

Secrétaire de la Jeune Chambre Économique, elle a été **représentante des locataires** au Conseil d'Administration de la société HLM "La Grassoise".

Militante associative, elle est secrétaire d'une Fédération de locataires.

"La question du logement a toujours occupé une grande part de mes activités.

Depuis plusieurs années, j'ai dit à M. Leleux mes désaccords avec ses choix.

Etre élue aux côtés d'un maire ne consiste pas à tout accepter de sa part.

A deux reprises, je lui ai écrit pour exprimer mon désaccord sur ses décisions en matière de logement et d'aménagement de la Ville (en particulier la rénovation coûteuse et défigurante du Jardin du Clavecin).

M. Leleux n'en a pas tenu compte.

J'ai voté contre le budget primitif 2008. Je reste fidèle à mon engagement de toujours pour le logement social.

En toute liberté, j'ai décidé de rejoindre la liste Grasse à Tous qui correspond à ma vision de Grasse et au respect que doivent avoir les élus entre eux et avec la population".

Sylvie TEISSEIRE-BRAVAIS

Pour mieux définir les besoins :

1/ Vous êtes :

- Locataire
 Propriétaire

2/ Comment avez-vous eu votre logement ?

- Agence
 Service de l'Agglomération
 Autres (préciser) :

3/ Si vous êtes en recherche

Quel type de logement :

Depuis combien de temps :

4/ Les difficultés rencontrées :

.....

.....

5/ Que recherchez-vous ?

- Locatif
 Achat

studio T1 T2 T3 T4 T5

6/ Souhaiteriez-vous accéder à la propriété ?

Appartement Maison individuelle

7/ Jusqu'à quel prix ? :€

8/ Vos revenus mensuels :€

9/ Quel pourcentage de vos revenus

- consacrez-vous à votre loyer ? :%
- pourriez-vous destiner à l'acquisition d'un logement :%

10/ Estimez-vous que la municipalité doit intervenir pour le logement :

- comme elle le fait
 beaucoup plus fortement

11/ Seriez-vous favorable à :

- une intervention municipale pour acquérir des terrains destinés au logement social
 une part de 30% de logements sociaux dans tous les nouveaux programmes afin de rattraper le retard.

Commentaires :

.....

.....

Merci de renvoyer ce formulaire ou de le déposer à :
 Permanence Grasse à Tous, 25 Place aux Aires - 06130 Grasse.
 Vous pouvez aussi le remplir sur le Blog :
<http://grasseatous.viabloga.com>